

<b>R482 - Engin de chantier</b>											<b>Cat.G</b> Conduite hors-production des engins (A à F)
	Engin compact, limité à cette liste (pelle hydraulique, à chenille ou sur pneumatique, Chargeuse, pelleuse, moto-basculateurs, compacteur ≤ 6t) ; tracteur agricole ≤ 100 cv)	Engins d'extraction et/ou chargement à déplacement séquentiel (Pelle hydraulique, à chenilles ou sur pneumatique > 12t, pelle multifonction)	Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel (machines automotrices de sondage ou de forage)	Engins Rail-route à déplacement séquentiel (Pelle hydraulique Rail-Route)	Engin à déplacement alternatif (Chargeuse ou Chargeuse-pelleuse sur pneumatique de masse > 6t)	Engins de réglage à déplacement alternatif (Bouteur, Chargeuse à chenille de masse > 6t).	Engin de nivellement à déplacement alternatif (Niveleuse automotrice)	Engins de compactage (Compacteur à cylindre à pneumatique ou mixtes de masse > 6t ; compacteur à pieds dameurs de masse > 6t)	Engins de transport (Tombereau, rigides ou articulés ; moto-basculateurs de masse > 6t ; Cv ; Tracteur agricole >100 Cv)	Chariot de manutention tout terrain (Chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ou à flèche télescopique)	

<b>R489 - Chariots Manutention</b>				
	Transpalette à conducteur porté. Préparateur de commande sans élévation du poste de conduite	Gerbeur à conducteur porté. (Hauteur de levée > 3.1 m) Chariot équipé d'un mat fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son déstockage en casier.	Chariots à plateau porteur (Capacité de traction ≤ 2t)	Chariots tracteur industriel (Capacité de traction ≤ 25t)
	Chariot élévateur frontaux en porte-à-faux (Capacité nominale ≤ 6 t)	Chariot élévateur frontaux en porte-à-faux (Capacité nominale > 6 t)	Chariot élévateur à mat rétractable (Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement)	Chariot élévateur à poste de conduite élévable (Hauteur de plancher > 1.2m) Chariot élévateur gerbeur dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge à une hauteur de plancher > 1.2m)
<b>Cat.7</b> Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories				

<b>R486 - Nacelle</b>				
	Groupe A—Elévation Verticale		Groupe B—Elévation Multidirectionnelle	
	Groupe A : PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale)			
Groupe B : toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle).				
<b>Groupe C</b> Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories				

<b>R490 - Grue Auxiliaire</b>	Grue auxiliaire de chargement de véhicule
-------------------------------	---



<b>R485 - Chariots manutention conducteur accompagnant</b>		
	R-1.2 Classification CACES®	
	Gerbeur automoteur à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2.2m*)	Gerbeur automoteur à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 3.4m)